

Les évêques du Missouri et le référendum de cet État sur l'ObamaCare

Author : Rédaction RC

Categories : [Obamacare vs. catholiques](#)

Date : 25 juin 2010

Comme vous le [savez déjà](#), dix-neuf États américains contestent juridiquement la constitutionnalité de l'**ObamaCare**. En mai dernier, le législateur du Missouri a dans son écrasante majorité voté une loi récusant le droit du gouvernement fédéral à obliger les citoyens américains à souscrire à une police d'assurance-santé sous peine d'amende, comme en dispose explicitement la loi **ObamaCare**. Cette loi sera soumise par référendum aux citoyens du Missouri le 20 août prochain sous le nom de « **Proposition C** ».

Tous les évêques du Missouri ¹ ont adressé aux électeurs catholiques du Missouri leur opinion sur cette consultation, sous la forme d'une déclaration conjointe. Elle se résume en trois points :

1. Tout en promouvant depuis toujours un accès à des soins de qualité pour tous – et en ayant donné l'exemple par des centaines et des milliers de centres de soins pour les plus pauvres depuis

plus de deux siècles... –, les évêques américains rappellent qu'ils sont opposés à la loi **ObamaCare** dans l'état actuel de sa rédaction, car elle ne contient pas les restrictions d'usage sur le financement fédéral de l'avortement et ne garantit pas le respect de la clause de conscience pour les personnes comme pour les professionnels de la santé.

2. Les évêques invitent les électeurs à un jugement prudentiel sur la **Proposition C**, estimant que des catholiques peuvent avoir des opinions divergentes et légitimes quant à l'obligation fédérale de désormais souscrire une assurance-santé, mais soulignent que la loi soumise à référendum populaire est muette sur la question du financement fédéral de l'avortement et le respect de la clause de conscience.

3. Ils invitent les électeurs catholiques du Missouri à faire pression sur leurs élus pour qu'ils soutiennent (voir [ici](#) et [là](#)) le projet de loi fédérale **H.R.**

511 visant à amender l'**ObamaCare** afin que soient spécifiés dans cette loi le refus de tout financement fédéral de l'avortement et le respect de la clause de conscience.

Je trouve cette déclaration très équilibrée et peu susceptible d'être critiquée en tant qu'empiètement du religieux sur le civil. Mais elle le sera, n'en doutons pas...

1. **Robert J. Carlson**, archevêque de St. Louis, et son auxiliaire **Robert J. Hermann**, **Robert W. Finn**, évêque de Kansas City-St. Joseph, **John R. Gaydos**, évêque de Jefferson City et **James V. Johnston**,

évêque de Springfield-Cape Girardeau.